

dodis.ch/51502

La Cheffe de la Division politique III du DPF, l'Ambassadrice Pometta, au Chef de la Division politique II du DPF, Hegner¹

[DÉMARCHES À PROPOS D'UNE RÉOLUTION ASSURANT LA NEUTRALITÉ SUISSE]

[Berne,] 20 février 1978

Par note du 19 décembre² au Chef du département, dont il nous a envoyé copie, M. A. Maillard a proposé que le Conseil fédéral provoque une résolution de l'Assemblée générale «assurant la Suisse que, si le peuple souverain se prononçait en faveur de l'adhésion, la Suisse serait bienvenue à l'ONU sans avoir à éprouver la moindre crainte concernant le respect de sa neutralité, qui est considérée comme étant dans l'intérêt de la paix mondiale».

Par note du 5 janvier,³ dont vous avez reçu copie, M. Maillard propose maintenant que des démarches très confidentielles soient entreprises à cet effet auprès des Neuf, de l'Autriche, du Canada, de la Suède et des États-Unis.

Nous tenons à vous faire savoir que nous nous opposerions catégoriquement à une entreprise de cette nature si elle était véritablement envisagée sérieusement. L'adhésion de la Suisse aux Nations Unies est un problème d'ordre interne⁴ qui doit être réglé librement, sans immixtions de l'extérieur.⁵ Les propositions de M. Maillard sont de nature à creuser un fossé entre le peuple suisse et le Conseil fédéral. Au surplus, la Suisse n'a intérêt ni à internationaliser le problème de son adhésion, ni à remettre en discussion la valeur de sa neutralité.⁶

¹ CH-BAR#E2003A#1990/3#1612* (o.714.12), DDS, vol. 27, doc. 120. Cette notice, adressée au Chef de la Division politique II du DPF, Anton Hegner, est rédigée par la Cheffe de la Division politique III du DPF, l'Ambassadrice Francesca Pometta. Des copies sont envoyées au Secrétaire général du DPF, Albert Weitnauer, à l'Avocat-conseil du DPF, Rudolf Bindschedler, à la Direction du droit international public et au Secrétariat politique du DPF. La copie ici éditée est celle adressée au Secrétaire général Weitnauer.

² Cf. la notice du Chef-adjoint de la Division politique I du DPF, André Maillard, au Chef du DPF, le Conseiller fédéral Pierre Graber, du 19 décembre 1977, dodis.ch/51538.

³ Cf. la notice du Chef-adjoint Maillard à l'Ambassadrice Pometta du 5 janvier 1978, dodis.ch/51537.

⁴ Cf. QdD 15, doc. 31, dodis.ch/51501, ainsi que dodis.ch/51863.

⁵ Sur la stratégie du DPF concernant l'adhésion de la Suisse à l'ONU, cf. dodis.ch/51864 et dodis.ch/51562.

⁶ Cf. l'exposé du Secrétaire général Weitnauer du 30 mai 1978, dodis.ch/51672, en particulier pp. 9–12, ainsi que la notice du DPF du 9 mars 1978, dodis.ch/51602, en particulier la réponse du Conseiller fédéral Graber à la question 4, pp. 5 s.

